

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2023/64 à N°2023/95**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 12 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du cinq octobre deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

**PRESENTS :**

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS – M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY – Mme Marie-Pierre SEGOND - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE - M. Roger LAURENT - Mme Nouria BELAYACHI – M. Roger VICOT – Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY – Mme Stéphanie MORELLI – M. Romain FYVEY - M. Lucas WACRENIER – Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Vincent DHELIN – Mme Véronique DELEPLANQUE – M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

**EXCUSES :**

M. Serge THERY - Mme Catherine de RUYTER – M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

Monsieur Serge THERY a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET.

Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Philippe DUEZ

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 octobre 2023

### DELIBERATION

2023/ 90 - MARCHE DE PRESTATION D'INSERTION ET DE QUALIFICATION AYANT POUR SUPPORT L'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE DE LILLE, HELLEMES ET LOMME.

La Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et Lomme souhaitent, dans le respect de l'article R2123-1-3° du code de la commande publique, utiliser la commande publique comme levier en faveur de l'insertion sociale.

À ce titre, elles souhaitent lancer un marché de qualification et d'insertion professionnelle réalisé sous la forme de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi, de formations et d'expériences pré qualifiantes, qualifiantes ou certifiantes destinées aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi pour assurer l'entretien, le fleurissement et la requalification d'espaces verts de divers sites de la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et Lomme.

Les prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi sont effectuées dans le cadre de travaux d'utilité sociale. Le titulaire du marché s'engage à mettre en œuvre une démarche d'insertion et d'accompagnement à l'emploi. Les heures de travail rémunérées, support de cette démarche d'insertion, seront obligatoirement assorties d'un dispositif d'accompagnement spécifique à chaque bénéficiaire.

Conformément aux engagements du Plan lillois pour le Climat et du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), par ce marché les services s'engagent dans l'emploi de personnes en insertion.

Ce marché arrivant à expiration le 31 janvier 2024, il convient de le renouveler.

Cette consultation sera lancée sous la forme de procédure adaptée conformément au 3° de l'article R.2123-1 du code de la commande publique et fera l'objet de trois lots.

Le marché sera conclu pour une durée ferme de quatre ans.

Le montant estimatif global de chaque lot est de :

Lot	Intitulé du lot	Partie à prix global et forfaitaire – Montant indicatif sur 4 ans en € HT	Partie à émission de bon de commande – Montant maximum sur 4 ans en € HT
1	Lot 1 : Marché d'insertion ayant pour support l'entretien d'espaces verts sur le territoire de Lille	640 000 €	120 000 €
2	Lot 2 : Marché d'insertion ayant pour support l'entretien d'espaces verts sur le territoire de Lomme	240 000 €	80 000 €
3	Lot 3 : Marché d'insertion ayant pour support l'entretien d'espaces verts sur le territoire d'Hellemmes	160 000 €	15 000 €

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer les pièces relatives à ce marché après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits par les services concernés de la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

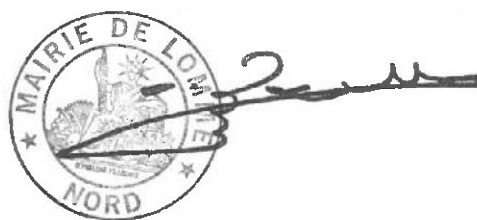
ADOpte A L'UNANIMITE,

M. LAURENT ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



Publié le 26 octobre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).